

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 DECEMBRE 2008
--

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 9 décembre 2008 à 20 H 00, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 3 décembre 2008.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion, à savoir :

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Edith SCHWAB, Christian SCHAUNER, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés : Martine FRANTZ donne procuration à Joseph MEMHELD, Jeannot LOOS donne procuration à Huguette BARONDEAU, Geneviève GROSSHENY

Secrétaire de séance : Laurent RINGEISEN

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour :

1. Adoption du procès verbal de la séance du 27 octobre 2008
2. Compte rendu de la Commission des Finances
3. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
4. Aménagement d'entrées de village
5. Communauté de Communes du Grand Ried- Compétence « Aménagement de l'espace »
6. Contrat de territoire
7. La Poste : logement et local
8. Demande d'affiliation du Syndicat Mixte du Musée Lalique au Centre de Gestion 67
9. Demande d'autorisation pour le renouvellement d'autorisation et l'extension d'une gravière sur les territoires des communes de Diebolsheim-Friesenheim et Rhinau
10. Divers
 - a. Droit de préemption
 - b. Urbanisme : conflit avec un administré
 - c. Présentation du rapport annuel 2007 d'assainissement (CCGR)
 - d. Présentation du rapport annuel 2007 du SYMTHESE de Sélestat
 - e. Mémoires de vie : création d'une commission

1. Adoption du procès verbal de la séance du 27 octobre 2008

Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulés à l'issue de la transmission du Procès Verbal de la séance du 27 octobre 2008, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte rendu de la Commission des Finances

1. Subventions pour voyages scolaires

Monsieur Ettwiller sollicite une subvention de la Commune dans le cadre d'un séjour à La Bresse du 8 au 12 juin 2008. Ce séjour a pour thème le développement durable, et plus particulièrement : l'eau (études de différents milieux aquatiques et de la force motrice de l'eau).

Le total de la subvention demandée est de 1 290 € : 160 € par adulte (au nombre de 3) et 30 € par enfant, un soutien équivalent à celui du Conseil Général (27 participants).

D'autre part, dans le cadre d'un voyage à Montréal du Gers, une subvention de 5 085 € est sollicitée : 200 € par adulte (7 au total) et 55 € par enfant (67 au total).

Soit un montant total de 6 375 € de subventions à accorder à l'école élémentaire pour ces deux voyages scolaires.

Des précisions seront demandées à l'école élémentaire pour avoir plus d'informations sur le budget et le financement, connaître quelle part reste à la charge des parents, quelle sera la part du Conseil Général du Bas-Rhin...

Adopté à l'unanimité.

2. Aménagement intérieur de la mairie

Monsieur le Maire et les Adjoints ont rencontré Monsieur Dominique SPATZ du cabinet d'architecture du Ried et proposent l'un des projets présenté. Le total des travaux a été chiffré à 27 000 € HT (hors mobilier). L'architecte précisera ce chiffrage, notamment les honoraires pour la maîtrise d'œuvre et la mission SPS. Ce chiffrage définitif sera annoncé lors d'une prochaine séance Un conseiller propose que la climatisation soit également installée. Il sera demandé à Monsieur SPATZ une proposition de prix pour l'installation d'une climatisation. Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement intérieur de la mairie. Adopté à l'unanimité.

3. DGE 2009

Il est proposé d'inscrire le réaménagement intérieur de la mairie au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour l'année 2009. Adopté à l'unanimité.

4. Mise en place des copies payantes à la mairie – Institution d'une régie de recettes

Il est proposé de mettre en place un système de copies payantes à la mairie à partir du 1^{er} janvier 2009 avec les tarifs suivants :

- 0,20 cts format A4- la page
- 0,30 cts pour un A3- la page

Il convient également de nommer les régisseurs ; ainsi la titulaire sera Christiane FRANTZ, Frédérique THIETRY et Emilie SCHUTZ seront nommées suppléantes.

Les espèces seront versées trimestriellement à la Trésorerie de Muttersholtz, qui fournira des carnets à souches pour permettre le suivi de ce système.

Tous les documents « noir et blanc » pour les particuliers seront payants exceptés :

- les documents nécessaires aux dossiers mairie (exemple : copie de facture pour un dossier carte d'identité) et
- les copies qui s'inscrivent dans un intérêt collectif.

Cette décision s'applique aux reproductions par photocopieur et non par reprocopieur. Pour ce dernier, la délibération du 28 avril 2003 demeure inchangée :

Les copies pour les associations au delà de 30 copies sont effectuées par reprocopieur au tarif de :

- 7€/1000 copies
- les 1000 premières copies par année civile ne seront pas facturées aux associations.
- la facturation sera faite en fin d'année

Le Conseil Municipal,

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avance des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Considérant qu'il y a lieu de créer une régie de recettes de manière à pouvoir encaisser le produit des photocopies réalisées pour le public ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ;

Décide

Article 1^{er} : il est instauré une régie de recettes à la mairie de WITTISHEIM.

Article 2 : Cette régie est installée à la Mairie, 1 place de la Mairie.

Article 3 : La régie fonctionne en permanence aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants : photocopies.

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire et chèques.

Article 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 €.

Article 7 : Le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Muttersholtz le montant de l'encaisse trimestriellement.

Article 8 : Le régisseur verse auprès du Maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les 31.12.

Article 9 : Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement.

Article 10 : Le régisseur et les suppléants ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

Adopté à l'unanimité.

5. Contrat de maintenance – entretien des chaudières

En raison de problèmes récurrents, la commune a résilié le contrat avec Chauffage Concept de Wittisheim pour l'entretien annuel des chaudières (mairie, écoles, Poste, complexe sportif, presbytère, église, maison forestière...).

Des devis pour la vérification et l'entretien de ces chaudières ont été sollicités.

ENTREPRISE	HT (€)	TTC (€)	OBSERVATIONS
MERGEL	784,66	938,45	
ADOLF - FRANTZ	1088,00	1301,25	Une intervention gratuite par brûleur
EST DEPANNAGE	1006,00	1203,18	

La commission des Finances a décidé de retenir le moins disant : l'entreprise MERGEL de Elsenheim est donc choisie.

Adopté à l'unanimité.

6. Divers

a. Plan d'eau - saison 2008

La Commune a perçu 9 816 € au titre des entrées au plan d'eau pour l'été 2008. A titre d'information : le coût des Maîtres Nageurs Sauveteurs (charges salariales et patronales) représente la somme de 9 724, 84 €.

En 2007 : total des entrées plan d'eau : 9 518 €

coût des Maîtres Nageurs Sauveteurs : 9 187,17 €

b. Décisions modificatives

Dans le cadre d'une régularisation budgétaire, il convient de prendre la décision modificative d'ouverture de crédits suivante ;

- dépenses au C/2312 et recettes au C/2033 d'un montant de 2308,18 € (extension de l'école)
 - dépenses au C/2151 et recettes au C/2031 d'un montant de 12706,90 € (Travaux voirie rue des Roseaux, Etang et Presbytère)
 - dépenses au C/2151 et recettes au C/2033 d'un montant de 162,66 € (Travaux voirie rue des Roseaux, Etang et Presbytère)
 - dépenses au C/2152 et recettes au C/2031 d'un montant de 39,37 € (Raccordement de la salle polyvalente et complexe sportif au réseau d'assainissement)
 - dépenses au C/2152 et recettes au C/2033 d'un montant de 1129,03 € (Raccordement de la salle polyvalente et complexe sportif au réseau d'assainissement)
- qui correspondent aux opérations de régularisation des frais d'études.

D'autre part, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

- dépenses au C/2312 op 650 et recettes au 21568, op 54 d'un montant de 3 200 €
- dépenses au C/2312, op 650 et recettes au 2315 op 647 d'un montant de 22 000 €

Pour le lotissement de la Gare- 4^{ème} tranche :

- Dépenses d'investissement : dépenses au C/1641 et recettes au C/3354, chap 040 d'un montant de 155,96 €.
- Recettes de fonctionnement : dépenses au C/7015 et recettes au C/7133, chap 042 d'un montant de 155,96 €

Adopté à l'unanimité.

c. Fonds de Péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement des mutations à titre onéreux

La Commune a reçu une dotation d'un montant de 23 488, 96 € au titre du Fonds de Péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement des mutations à titre onéreux.

d. Fenêtre de la salle polyvalente

La fenêtre de la salle polyvalente ne ferme plus de tout et il est indispensable de la remplacer. Jean-Marie BECK présente un devis sollicité auprès de Schweitzer, d'un montant de 1 367 € HT (1634,93 € TTC). Les membres de la Commission ont décidé de solliciter deux autres devis et le choix se fera lors de la prochaine Commission. Les membres du Conseil Municipal adoptent la proposition à l'unanimité.

e. Avenant au lot serrurerie - extension école

Un second avenant a été pris pour le lot 7, serrurerie pour l'extension de l'école. En effet, une seconde lisse, plus basse et destinée aux enfants, a été demandée par les enseignants et par le bureau VERITAS lors de la pose de la rampe. La deuxième a été chiffrée à 888 € HT soit 1062,05 € TTC.

D'autre part, en raison du changement de catégorie du bâtiment, d'autres exigences se sont imposées, notamment en matière de largeur des portes. Un troisième avenant a donc été pris pour le lot 1, gros œuvre d'un montant de 2 066,45 € HT soit 2 471, 47 € TTC.

Les enseignants souhaitent également pouvoir disposer des locaux situés à l'étage de la maternelle. D'importants travaux de mise aux normes sont à prévoir ; portes coupe feu, électricité à revoir (non accessibilité au public du tableau), alarme incendie à étendre à l'étage, blocs autonomes complémentaires, remonter le garde corps à hauteur réglementaire, vérifier la hauteur des allèges des fenêtres (éventuellement pose de barres d'appuis extérieures complémentaires). Au vu de l'urgence des travaux, la Commission d'Appel d'Offre se réunira pour examiner cette proposition et prendra une décision dont le Conseil sera informé lors de sa prochaine séance.

Adopté à l'unanimité.

f. Forêt communale : programme des travaux forestiers et état des coupes 2009

Rémunération du personnel	14 290,00 €
Travaux réalisés par une entreprise (en sylviculture : cloisonnement, dégagement, dépressage)	1 260,00 € HT
Maîtrise d'œuvre des travaux	2 273,00 € HT
Assistance à la gestion de la main-d'œuvre	720,00 € HT
TVA sur travaux, MOE et assistance	655,93 €

TOTAL TTC

19 198,93 € TTC

Il est demandé au Conseil d'approuver le programme des travaux 2009 pour la forêt communale et de prévoir les montants au budget 2009.

Etat des coupes 2009 :

Le volume total de bois façonnée et non façonné pour l'année 2009 est de 385 m³ représentant une recette brute totale de 12 920 € HT.

Les frais d'abattage, façonnage et débardage en régie sont chiffrés à 2 260 € HT, auxquels s'ajoute la maîtrise d'œuvre à 527 € HT, l'assistance à la gestion de main d'œuvre pour 113 € HT et les autres dépenses pour 113 € HT.

Aussi la recette prévisionnelle nette est de 9 007 € HT.

L'état des coupes 2009 est adopté à l'unanimité.

3. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Il s'agit de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2009 pour un temps complet. Adopté à l'unanimité.

4. Aménagement d'entrées de village

Monsieur le Maire et les Adjointes ont rencontré M. Raymond KEMPF et M. Marc WARIN du Conseil Général du Bas-Rhin au sujet de l'aménagement des entrées de village pour permettre le ralentissement de la circulation. Dans notre contexte, seule la mise en place de chicanes ou d'îlot d'entrée convient. Monsieur le Maire a présenté des photos illustrant ces aménagements, tels que d'autres communes les ont mis en place. Il convient de lancer des études pour chiffrer le coût de la mise en place d'une chicane rue de Sundhouse, ainsi qu'un îlot d'entrée rue de Hilsenheim. Le Conseil autorise la Maire à lancer les marchés de mission de maîtrise d'œuvre et à signer les documents se rapportant à ce projet. Adopté.

5. Communauté de Communes du Grand Ried- Compétence « Aménagement de l'espace »

M. le Maire expose au Conseil :

La Communauté de Communes, lors de sa création, s'est dotée de diverses compétences relatives à l'aménagement de l'espace. Notamment, elle a décidé d'une mission concernant :

« Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, le cas échéant, en collaboration avec un ou plusieurs établissements de coopération intercommunale voisins ; mise en œuvre d'un contrat de développement local dans les conditions identiques à la charte».

Or, il s'avère que, compte tenu des travaux actuels touchant au Contrat de Territoire et vu la signature prochaine de cette convention en remplacement/continuité de l'ancienne charte intercommunale, une modification rédactionnelle de cette mission doit avoir lieu.

En effet, il faut que cette nouvelle notion de partenariat soit mise en cohérence avec les travaux actuels de l'assemblée, travaux qui vont déboucher, début 2009, sur la signature de ce Contrat de Territoire avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir la rédaction des statuts de la Communauté de Communes pour l'alinéa 1 des compétences obligatoires sous la rubrique « Aménagement de l'espace » en vue de leur mise en cohérence avec la notion de Contrat de Territoire.

Le Conseil Municipal,

VU

le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-17, L5211-20 et L5214-16 ;

VU

la délibération de la Communauté de Communes du Grand Ried en date du 4.11.2008 formalisant la décision de modifier ses compétences selon exposé ci-dessus ;

CONSIDERANT

l'intérêt communautaire de cette modification ;

Après en avoir délibéré ;

- **DONNE SON ACCORD à la modification des statuts de la Communauté ainsi qu'il suit :**

Chapitre : «Compétences obligatoires»

Paragraphe : «Aménagement de l'espace»

Alinéa 1 :

Ancienne rédaction :

« Elaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement, le cas échéant, en collaboration avec un ou plusieurs établissements de coopération intercommunale voisins ; mise en œuvre d'un contrat de développement local dans les conditions identiques à la charte».

Nouvelle rédaction :

« Elaboration, suivi et animation du contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Grand Ried et de la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs».

Adopté à l'unanimité.

6. Contrat de territoire

Justin FAHRNER explique le projet du contrat de territoire : c'est le successeur des anciennes chartes intercommunales. Ces contrats ont pour but d'encadrer le partenariat entre le conseil général, les communautés de communes et ses communes membres pour l'ensemble de leurs projets éligibles sur la période 2009-2014. Il avait été demandé à chaque commune de lister et chiffrer ses projets pour cette période. Une enveloppe globale de subventions définies est accordée aux deux communautés de communes, CCME, CCGR et ses communes. Cette enveloppe non extensible est bien inférieure aux demandes des collectivités locales. Pour ce qui est des communes de la CCGR, il est demandé à chacune de réajuster ses projets à la baisse. Lors de différentes réunions de travail, les services du conseil général nous ont informés qu'un point sera fait tous les ans, qu'un recalibrage pourra se faire, mais toujours dans la limite de l'enveloppe.

7. La Poste : logement et local

Le Maire et les Adjoints ont rencontré Monsieur TOUZE, directeur de la Poste à Marckolsheim, qui leur a expliqué qu'en raison d'un faible passage d'administrés, la Poste de Wittisheim fermera ses portes l'année prochaine. La solution consiste à confier les missions de la Poste à la mairie ou à un commerçant. Des commerçants ont été sollicités. A l'heure actuelle, deux commerces sont intéressés. M. TOUZE se charge de la négociation avec les deux parties et fera un bilan au Maire et aux Adjoints le 17 décembre 2008. Ce changement devrait se faire pour le mois de mars 2009.

D'autre part, il est proposé de surseoir la location du logement au-dessus du local Poste, dans l'attente de plus d'informations quant au devenir de ce bâtiment. Le Maire évoque alors la possibilité de transformer la Poste en local destiné au périscolaire. Adopté à l'unanimité.

8. Demande d'affiliation du Syndicat Mixte du Musée Lalique au Centre de Gestion 67

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a été sollicité par le Syndicat Mixte du Musée Lalique à Wingen-sur-Moder, qui présente une demande d'affiliation volontaire au centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2009.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale « Il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires ».

Il est demandé au Conseil Municipal de faire connaître le cas échéant son opposition à cette affiliation. La Commune de Wittisheim n'a pas d'objection à formuler.

9. Demande d'autorisation pour le renouvellement d'autorisation et l'extension d'une gravière sur les territoires des communes de Diebolsheim-Friesenheim et Rhinau

« Les Gravières Rhénanes » sollicitent l'autorisation pour le renouvellement d'autorisation et l'extension de la gravière sur le territoire des communes de Diebolsheim, Friesenheim et Rhinau. La préfecture a donc prescrit une enquête publique sur ce sujet.

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur cette demande d'autorisation. La Commune de Wittisheim n'a pas d'objection à formuler.

10. Divers

f. Droit de préemption

Le Maire informe que le droit de préemption n'a pas été exercé lors des ventes immobilières suivante :

De Mme PENERATH Myriam, épouse divorcée DUCHAMP à M. et Mme Edouard DUCHMANN pour l'habitation située 9 rue du Cimetière – section 6, parcelles 399/25 et 397/25 d'une superficie de 500 m².

g. Urbanisme : conflit avec un administré

Un administré est en infraction au regard du Code de l'Urbanisme ; en effet, Monsieur Patrick SEYLLER a procédé à la construction de deux logements à la SCI CELIA, à la Zone Artisanale. Or, le règlement de la Zone Artisanale stipule que seule la construction d'un logement est autorisé et d'autre part, le permis de construire accordé à Monsieur SEYLLER ne présentait qu'un logement. D'autre part des travaux de construction ont été effectués à son domicile sans accord de permis de construire.

Suite au constat de cette double infraction, deux courriers ont été adressés à Monsieur SEYLLER, demandant la suppression de l'un de ces logements. Ces courriers demeurant sans réponse valable, le Maire l'a convié à un entretien au cours duquel aucun arrangement n'a pu être trouvé. Par conséquent, le Maire a pris les mesures nécessaires en dressant un procès-verbal d'infraction au Code de l'Urbanisme et en confiant l'affaire aux instances supérieures : sous-préfecture, gendarmerie de Sundhouse et Procureur de la République.

Le Maire tenait à informer les membres du Conseil Municipal en raison de l'ampleur que cette affaire pourrait prendre.

h. Présentation du rapport annuel 2007 d'assainissement (CCGR)

Le Maire présente le rapport annuel 2007 d'assainissement à l'ensemble des conseillers municipaux par le biais d'un diaporama.

i. Présentation du rapport annuel 2007 du SYMTESE de Sélestat

Le Maire projette le rapport annuel 2007 du SYMTESE à l'ensemble des conseillers municipaux.

j. Mémoires de vie : création d'une commission

Justin FAHRNER souhaite créer une commission chargée de la réalisation d'un livre sur Wittisheim. Cette commission sera composée de membres du Conseil et d'administrés volontaires. Les membres du Conseil Municipal volontaires pour faire partie de la commission sont :

- André KRETZ
- Justin FAHRNER
- Jean-Marie BECK
- Edith SCHWAB
- Christophe KNOBLOCH
- Gilbert SEYLLER
- Michael MULLER
- Laurent RINGEISEN

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Laurent RINGEISEN.

Le Maire,
André KRETZ.